

FORMULAIRE DE DÉCLARATION OU (ET) DE DEMANDE D'AUTORISATION CONCERNANT LES POSTES FIXES DE CHASSE AUX COLOMBIDÉS DE TYPE PALOMBIÈRE OU PYLÔNE DANS LE DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

1. IDENTITÉ DU DÉCLARANT OU (ET) DU DEMANDEUR :

Je soussigné :

Nom : _____ **Prénom :** _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____

Numéro de téléphone : _____ Mail : _____

agissant en qualité de détenteur du droit de chasse :

- et propriétaire de l'installation,
- et exploitant de l'installation, non propriétaire,
- autorisant l'exploitant ou les co-exploitants de l'installation à l'implanter et à l'utiliser dans le respect des termes convenus entre les parties.

2. OBJET :

- 2.1 déclare la création ou l'existence d'un poste fixe de chasse aux colombidés de type palombière ou pylône sans filets horizontaux (pantes) ;
- 2.2 déclare la modification des caractéristiques, de l'implantation ou des informations relatives à un poste fixe de chasse aux colombidés de type palombière ou pylône sans filets horizontaux (pantes) ;
- 2.3 demande l'autorisation préfectorale de création d'une installation avec filets horizontaux (pantes) ;
- 2.4 déclare la modification des informations relatives à une installation avec filets horizontaux (pantes) ;
- 2.5 déclare la modification de l'implantation d'une installation avec filets horizontaux (pantes) devenue inutilisable.

Dans les cas 2.2, 2.4 et 2.5, n'oubliez pas de remplir également l'annexe 3 située à la page 6.

3. LOCALISATION ET CARACTÉRISTIQUES DU NOUVEAU POSTE DE CHASSE :

3.1 Type d'installation

- Palombière au sol ou surélevée avec appelants et sans filets horizontaux (pantes) ;
- Palombière au sol ou surélevée avec appelants et avec filets horizontaux (pantes) ;
- Pylône pour le tir au vol sans appelant.

3.2 Localisation

Parcelle(s) cadastrale(s) : _____ Section cadastrale : _____

Lieu-dit : _____ Commune : _____

3.3 Filets horizontaux (pantes) pour la chasse traditionnelle (le cas échéant)

- Filets horizontaux (pantes) détenus sans autorisation préfectorale avant le 25 juillet 2002 ; (cf annexe 3)
- Filets horizontaux (pantes) détenus avec autorisation préfectorale n°.....
délivrée le ; (cf annexe 3)
- Filets horizontaux (pantes) faisant l'objet de la présente demande d'autorisation.

3.4 Identité de l'exploitant du poste de chasse (si différent du déclarant. Dans le cas où il y aurait plusieurs co-exploitants, utiliser la feuille annexe n°1)

Je soussigné :

Nom : _____ **Prénom :** _____

Adresse du domicile : _____

Code Postal _____ Ville _____

Numéro de téléphone : _____ Mail : _____

m'engage à avoir lu et j'approuve la totalité des informations portées ou mentionnées sur ce formulaire.

Fait à : _____ Le : _____

Signature :

3.5 Propriétaire du fond sur lequel est implanté le poste de chasse (si différent du déclarant. Dans le cas où il y aurait plusieurs propriétaires, utiliser la feuille annexe n°2)

Parcelle(s) cadastrale(s) n° _____ Section cadastrale n° _____

Je soussigné :

Nom : _____ **Prénom :** _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____

Numéro de téléphone : _____ Mail : _____

certifie mettre à disposition le terrain susmentionné pour le poste de chasse dans les termes définis entre les parties concernées.

Fait à : _____ Le : _____

Signature :

Le déclarant ou (et) demandeur soussigné s'engage à avoir recueilli l'accord de la part de toutes les personnes mentionnées sur ce formulaire.

Le déclarant ou (et) demandeur s'engage à respecter les prescriptions suivantes :

- aucun poste fixe de chasse aux colombidés de type palombière ou pylône ne peut être installé à moins de 300 mètres d'un autre poste existant ;
- tout poste inexploité pendant cinq années consécutives est considéré comme inexistant ;
- dans les communes de : Agnac, Allemans-du-Dropt, Allons, Ambrus, Antagnac, Anzex, Argenton, Armillac, Auriac-sur-Dropt, Baleyssagues, Barbaste, Beaugas, Beauziac, Blanquefort-sur-Briolance, Boudy-de-Beauregard, Bouglon, Bourgognague, Boussès, Bruch, Buzet-sur-Baïse, Cahuzac, Calonges, Cambes, Cancon, Casseneuil, Casteljaloux, Castelnau-sur-Gupie, Castelnau-de-Gratecambe, Castillonnès, Caubeyres, Caubon-Saint-Sauveur, Caumont-sur-Garonne, Cavarc, Cocumont, Condezaygues, Couthures-sur-Garonne, Cuzorn, Damazan, Douzains, Durance, Duras, Escassefort, Esclottes, Fargues-sur-Ourbise, Ferrensac, Feugarolles, Fourques-sur-Garonne, Fumel, Gaujac, Gavaudun, Grézet-Cavagnan, Guérin, Houeillès, Jusix, Labastide-Castel-Amouroux, Lacapelle-Biron, Lacaussade, Lachapelle, Lagrùère, Lagupie, Lalandusse, Lannes (Villeneuve-de-Mézin), Laperche, Laussou, Lauzun, Lavardac, Lavergne, Lévig-nac-de-Guyenne, Leyritz-Moncassin, Loubès-Bernac, Lougratte, Marcellus, Le Mas-d'Agenais, Mauvezin-sur-Gupie, Meilhan-sur-Garonne, Mézin, Miramont-de-Guyenne, Monbahus, Monflanquin, Mongaillard, Monheurt, Monségur, Monsempron-Libos, Montagnac-sur-Lède, Montauriol, Montaut, Montesquieu, Monteton, Montignac-de-Lauzun, Montignac-Toupinerie, Montpouillan, Monviel, Moulinet, Moustier, Pailloles, Pardaillan, Paulhiac, Peyrière, Pindères, Pompiet, Pompogne, Poudenas, Poussignac, Puch-d'Agenais, Puymiclan, Puysserampion, Razimet, Réaup (Lisse), La Réunion, Romestaing, Roumagne, Ruffiac, Saint-Astier, Saint-Aubin, Saint-Avit, Saint-Barthélémy-d'Agenais, Saint-Colomb-de-Lauzun, Saint-Étienne-de-Villeréal, Saint-Front-sur-Lémance, Saint-Géraud, Saint-Jean-de-Duras, Saint-Laurent, Saint-Léger, Saint-Léon, Saint-Martin-Curton, Saint-Maurice-de-Lestapel, Saint-Pardoux-Isaac, Saint-Pé-Saint-Simon, Saint-Pierre-de-Buzet, Saint-Pierre-sur-Dropt, Saint-Quentin-du-Dropt, Saint-Sauveur-de-Meilhan, Saint-Sernin, Sainte-Colombe-de-Duras, Sainte-Gemme-Martailiac, Sainte-Marthe, Sainte-Maure-de-Peyriac, Salles, Samazan, Sauméjan, La Sauvetat-du-Dropt, La Sauvetat-sur-Lède, Sauveterre-la-Lémance, Savignac-de-Duras, Savignac-sur-Leyze, Ségalas, Sénestis, Sérignac-Péboudou, Seyches, Sos (Gueyze, Meylan), Soumensac, Thouars-sur-Garonne, Vianne, Villefranche-du-Queyran, Villeneuve-de-Duras, Villeréal, Villeton et Xaintraillès, le tir au vol à partir de pylônes est interdit, à l'exception des pylônes existants en 1998.
- la création d'une installation avec filets horizontaux (pantes) est soumise à autorisation préfectorale délivrée au détenteur du droit de chasse. Le cas échéant, la demande consignée sur ce formulaire sera transmise à l'autorité préfectorale par la fédération départementale des chasseurs dès réception du formulaire dûment complété, daté et signé. Toute installation nouvelle est prohibée avant réception de l'autorisation préfectorale ;
- toute modification de l'implantation d'une installation, avec filets horizontaux (pantes), existante et devenue inutilisable peut se faire sans autorisation administrative préalable, sous réserve de l'accord du détenteur du droit de chasse et du propriétaire des terrains. L'installation modifiée doit alors répondre aux normes et dispositions prévues ci-après. Avant toute utilisation, les modifications doivent être portées à connaissance de l'autorité préfectorale. A cette fin, le cas échéant, le présent formulaire, dès lors qu'il aura été déposé dûment complété, daté et signé auprès de la fédération départementale des chasseurs, sera transmis à l'autorité préfectorale. Toute utilisation de cette installation modifiée est prohibée avant délivrance par la fédération départementale des chasseurs du récépissé de dépôt ;
- les filets horizontaux (pantes) pour la capture des colombidés doivent comporter des mailles d'une dimension de nœud à nœud égale au minimum à 40 mm ;
- le poste de déclenchement des filets horizontaux (pantes) ne doit pas se situer à plus de 30 mètres d'un des filets qu'il commande ;
- la surface des "sols" des installations avec filets horizontaux (pantes) ne doit pas excéder 300 mètres carrés ;
- dans les installations avec filets horizontaux (pantes), la hauteur des couloirs doit être supérieure à 1,30 mètres au-dessus du terrain naturel.

Le recensement par la fédération départementale des chasseurs des postes fixes de chasse n'utilisant pas de filets horizontaux (pantes) repose sur une base déclarative volontaire.

L'exactitude des informations communiquées par le déclarant relève de son entière responsabilité. En aucun cas le dépôt de ce formulaire n'octroie un droit quelconque ni ne rend opposable aux tiers les informations qui y sont consignées.

Le déclarant certifie exactes toutes les informations portées sur ce formulaire et reconnaît être informé des risques et des sanctions encourus tant au titre civil que pénal dans le cas où il aurait fait de fausses déclarations.

Fait à _____

Le _____

Le déclarant : (Nom – Prénom) _____

Signature

ANNEXE 1

Co-exploitants du poste de chasse

1^{er} co-exploitant :

Je soussigné :

Nom : _____ **Prénom :** _____

Adresse du domicile : _____

Code Postal _____ Ville _____

Numéro de téléphone : _____ Mail : _____

m'engage à avoir lu et j'approuve la totalité des informations portées ou mentionnées sur ce formulaire.

Fait à : _____ Le : _____

Nom – Prénom : _____

Signature :

2^{ème} co-exploitant :

Je soussigné :

Nom : _____ **Prénom :** _____

Adresse du domicile : _____

Code Postal _____ Ville _____

Numéro de téléphone : _____ Mail : _____

m'engage à avoir lu et j'approuve la totalité des informations portées ou mentionnées sur ce formulaire.

Fait à : _____ Le : _____

Nom – Prénom : _____

Signature :

ANNEXE 2

Propriétaires du fond

2^{ème} propriétaire :

Parcelle(s) cadastrale(s) n° _____ Section cadastrale n° _____

Je soussigné :

Nom : _____ **Prénom :** _____

Adresse du domicile : _____

Code Postal _____ Ville _____

Numéro de téléphone : _____ Mail : _____

certifie mettre à disposition le terrain susmentionné pour le poste de chasse dans les termes définis entre les parties concernées.

Fait à : _____ Le : _____

Nom – Prénom : _____

Signature :

3^{ème} propriétaire :

Parcelle(s) cadastrale(s) n° _____ Section cadastrale n° _____

Je soussigné :

Nom : _____ **Prénom :** _____

Adresse du domicile : _____

Code Postal _____ Ville _____

Numéro de téléphone : _____ Mail : _____

certifie mettre à disposition le terrain susmentionné pour le poste de chasse dans les termes définis entre les parties concernées.

Fait à : _____ Le : _____

Nom – Prénom : _____

Signature :

ANNEXE 3

LOCALISATION ET CARACTÉRISTIQUES INITIALES DU POSTE DE CHASSE

MODIFIÉ OU DÉPLACÉ (à compléter uniquement dans le cas où vous avez coché 2.2, 2.4 ou 2.5)

Type d'installation

- Palombière au sol ou surélevée avec appelants et sans filets horizontaux (pantes) ;
- Palombière au sol ou surélevée avec appelants et avec filets horizontaux (pantes) ;
- Pylône pour le tir au vol sans appelant.

Localisation

Parcelle(s) cadastrale(s) : _____ Section cadastrale : _____

Lieu-dit : _____ Commune : _____

Filets horizontaux dits pantes pour la chasse traditionnelle (le cas échéant)

- Filets horizontaux (pantes) sans autorisation préfectorale détenus avant le 25 juillet 2002 ;
- Filets horizontaux (pantes) avec autorisation préfectorale n° délivrée le

Identité de l'exploitant ou des co-exploitant(s) initial(aux) du poste de chasse modifié ou déplacé

Nom : _____ **Prénom :** _____

Adresse du domicile : _____

Code Postal _____ Ville _____

Numéro de téléphone : _____ Mail : _____

2^{ème} co-exploitant (le cas échéant) :

Nom : _____ **Prénom :** _____

Adresse du domicile : _____

Code Postal _____ Ville _____

Numéro de téléphone : _____ Mail : _____

3^{ème} co-exploitant (le cas échéant) :

Nom : _____ **Prénom :** _____

Adresse du domicile : _____

Code Postal _____ Ville _____

Numéro de téléphone : _____ Mail : _____

Propriétaire(s) du fond sur lequel était implanté précédemment le poste de chasse modifié ou déplacé

1^{er} propriétaire :

Nom : _____ **Prénom :** _____

Adresse du domicile : _____

Code Postal _____ Ville _____

Numéro de téléphone : _____ Mail : _____

2^{ème} propriétaire (le cas échéant) :

Nom : _____ **Prénom :** _____

Adresse du domicile : _____

Code Postal _____ Ville _____

Numéro de téléphone : _____ Mail : _____

3^{ème} propriétaire (le cas échéant) :

Nom : _____ **Prénom :** _____

Adresse du domicile : _____

Code Postal _____ Ville _____

Numéro de téléphone : _____ Mail : _____